

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N°136-2025**

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise « GAGNERAUD CONSTRUCTION » afin d'intervenir pour une extension basse tension route de Béný 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

**CONSIDERANT**, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** du Mercredi 29 Septembre 2025 (pendant vingt jours calendaires), la société « GAGNERAUD CONSTRUCTION » sera autorisée à mettre en alternance la circulation par des feux tricolores route de Béný 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

**ARTICLE II :** « GAGNERAUD CONSTRUCTION » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE III :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE IV:** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
  - La Police Municipale,**
  - Les Services Techniques de la Ville de Douvres,**
  - « **GAGNERAUD CONSTRUCTION** »,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Jeudi 18 Septembre 2025.

**Monsieur le Maire**  
**Thierry LEFORT.**

